



organ für akkreditierung und qualitätssicherung  
der schweizerischen hochschulen

## **Université – Profil et positionnement**

### **Une enquête de l'OAQ dans le domaine de l'enseignement supérieur**

Rapport final

## Table des matières

Table des illustrations .....	2
Résumé.....	3
1 Introduction .....	4
1.1 Précédents.....	4
1.2 Situation actuelle et bases légales des universités suisses .....	4
1.3 Questions posées et but du projet.....	6
2 Réalisation de l'enquête .....	7
2.1 Méthode.....	7
2.2 Conception du contenu et de la structure du questionnaire .....	7
2.3 Personnes interrogées.....	8
3 Résultats.....	8
3.1 Retour, durée des interviews, réactions .....	8
3.2 Résultats de l'enquête .....	8
3.2.1 Critères spécifiques de l'"université" .....	8
3.2.2 Différences au sein du domaine des hautes écoles .....	10
3.2.3 "Université": caractéristiques, fonctions et devoirs .....	12
4 Conclusions .....	15
4.1 Remarques critiques concernant la méthodologie de l'enquête.....	16
5 Perspectives .....	16
5.1 Constitution d'une définition du terme "université" .....	16
5.2 Poursuite et développement de la recherche sur le plan national .....	17
6 Acronymes.....	18
7 Annexe.....	19

## **Table des illustrations**

Tableau I:	Comparaison des bases juridiques des universités suisses.....	6
Tableau II:	Critères de spécification de l'"université" .....	9
Tableau III:	Critères pour les universités.....	10
Tableau IV:	Critères de différenciation entre hautes écoles universitaires et hautes écoles spécialisées.....	12
Tableau V:	"Université": caractéristiques, fonctions, devoirs .....	13

## Résumé

C'est sur le plan politique que l'on détermine quelles sont les institutions publiques qui appartiennent au domaine des hautes écoles universitaires du système suisse de formation. Cependant, une définition du contenu des termes "universitaire", respectivement "université", fait encore défaut. L'OAQ est confronté quotidiennement à cette carence, notamment en ce qui concerne les procédures d'accréditation dans le domaine universitaire, dans lesquelles les institutions tant publiques que privées peuvent être admises.

Dans ce contexte, l'OAQ a mené, sur demande de la CUS, une enquête pour déterminer les critères à satisfaire, afin de pouvoir parler d'une "université". Les personnes interrogées sont des représentants du secteur de l'enseignement supérieur. Le présent rapport documente les résultats obtenus.

Toutes les questions posées dans le cadre de cette enquête ont donné lieu à des réponses partagées par une nette majorité. Les résultats montrent clairement une tendance conservatrice. La haute école universitaire correspond toujours à l'université européenne classique, de type "Humboldt", qui s'en tient à l'unité de l'enseignement et de la recherche; des universités consacrées uniquement à l'enseignement ou à la recherche ne sont guère concevables. La haute école universitaire affiche une certaine taille minimale et une offre variée, même si ces dernières peuvent faire l'objet de variations sensibles.

## 1 Introduction

### 1.1 Précédents

Parmi les tâches principales de l'Organe d'accréditation et d'assurance qualité des hautes écoles suisses (OAQ) figure la réalisation de procédures d'accréditation concernant les institutions et les filières d'études universitaires. Cette offre s'adresse aussi bien aux institutions universitaires publiques que privées<sup>1</sup>.

Dans le système de formation suisse, c'est sur le plan politique que l'on détermine quelles sont les institutions publiques de type universitaire, c'est-à-dire celles qui appartiennent au domaine des hautes écoles universitaires. Il s'agit des universités cantonales, du domaine des EPF ainsi que d'autres instituts universitaires bénéficiant des subventions fédérales<sup>2</sup>. Les institutions privées qui n'appartiennent pas au domaine des hautes écoles universitaires publiques peuvent cependant solliciter une accréditation. Les demandeurs privés doivent d'abord se soumettre à un examen préalable, lors duquel il est examiné en substance si le qualificatif d'universitaire adjoint à l'institution est effectif ou non et si cette dernière "propose des offres de formation de niveau universitaire."<sup>3</sup>

Les directives pour l'accréditation de la Conférence universitaire suisse (CUS) du 16 octobre 2003 ne fixent cependant pas en détail la signification précise d'"universitaire". Actuellement en Suisse, mais également sur le plan international, il manque en général une définition du contenu qui sous-tend le concept d'"université".

Au vu de cette situation et des problèmes particuliers qui en découlent lorsqu'il s'agit de traiter des demandes privées, la CUS a donné mandat à l'OAQ, début 2004, de procéder à un positionnement sur cette question, en déterminant quels critères doivent être remplis afin que l'on puisse parler d'"universitaire", respectivement d'"université". Du point de vue de l'OAQ, les conclusions attendues sont importantes pour le traitement des demandes d'accréditation et l'interprétation des résultats; pour la CUS, la signification de cette enquête réside dans la contribution à la discussion au sujet de la nouvelle loi sur les hautes écoles.

### 1.2 Situation actuelle et bases légales des universités suisses

Selon la représentation officielle qu'en donne le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER), les hautes écoles universitaires suisses correspondent toutes "avec plus ou moins de spécificité au modèle classique de l'université européenne". Elles se distinguent par le fait qu'elles sont actives dans la recherche et l'enseignement et qu'elles dispensent une large offre d'études<sup>4</sup>. Cette caractérisation sommaire se réfère à un groupe relativement homogène

<sup>1</sup> Cf. les "Directives pour l'accréditation dans le domaine des hautes écoles universitaires en Suisse", Art. 2, 1.

<sup>2</sup> Voir le rapport en allemand publié pour l'OCDE par le Groupe pour la science et la recherche "Länderexamen der nationalen Bildungspolitik. Tertiäre Bildungspolitik der Schweiz", 2004, pp. 48–49: "Der universitäre Hochschulbereich der Schweiz kennt drei verschiedene Arten von Bildungsinstitutionen, nämlich die kantonalen Universitäten, den Bereich der Eidgenössischen Technischen Hochschulen sowie die anderen universitären Institutionen." LAU, Art. 3 Définitions, al. 1: "Sont réputées hautes écoles, les hautes écoles universitaires (les universités cantonales, les écoles polytechniques fédérales [EPF], les institutions universitaires ayant droit aux subventions) et les hautes écoles spécialisées."

<sup>3</sup> Cf. les "Directives pour l'accréditation dans le domaine des hautes écoles universitaires en Suisse", Art. 12, al. 3 let. a: "Elle jouit de la personnalité juridique et propose des offres de formation de niveau universitaire."

<sup>4</sup> Cf. site internet du Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER), [www.sbf.admin.ch/htm/bildung/study-ch-f.html](http://www.sbf.admin.ch/htm/bildung/study-ch-f.html): "Les hautes écoles universitaires correspondent avec plus ou moins de spécificité au modèle classique de l'université européenne. Elles sont actives aussi bien dans l'enseignement que dans la recherche et proposent en

d'institutions, qui va des grandes universités complètes et traditionnelles, en passant par les hautes écoles polytechniques fédérales, la haute école d'économie de St-Gall, jusqu'aux universités de taille plus réduite et nouvellement fondées au Tessin et à Lucerne<sup>5</sup>.

Au niveau juridique, si l'on compare les hautes écoles universitaires et les hautes écoles spécialisées, qui appartiennent également au domaine des hautes écoles, il apparaît que la loi confère aux premières une personnalité juridique propre. En revanche, les hautes écoles spécialisées sont placées sous la compétence de la Confédération et sont dirigées par les cantons. Un autre aspect ancré dans la loi a trait à la liberté scientifique au sens large, soit la liberté ayant trait à l'enseignement scientifique et à la recherche. Elle est citée dans la constitution fédérale comme droit fondamental et répétée dans les lois sur l'université ainsi que dans la loi sur les EPF. Les universités transmettent une formation scientifique, qui prépare à l'exercice d'activités académiques. Les universités, respectivement leurs facultés, sont en outre autorisées à délivrer des titres académiques. Par contre, les hautes écoles spécialisées sont principalement axées sur une formation professionnelle de base et préparent, au travers de filières d'études orientées sur la pratique, à des activités professionnelles qui demandent des connaissances et méthodes scientifiques<sup>6</sup>.

Le tableau 1 résume les caractéristiques communes aux universités suisses et présente certaines particularités. Les informations qui y sont contenues se basent sur les lois cantonales sur l'université et sur la loi fédérale sur les écoles polytechniques fédérales. Il apparaît clairement que les institutions en question présentent des caractéristiques communes, qui leur donnent leur caractère universitaire. Ceci ressort particulièrement de l'analyse des lois cantonales sur l'université, qui sont comparables au niveau de leurs caractéristiques fondamentales, bien qu'ayant été développées indépendamment les unes des autres et à des époques différentes.

---

règle générale une offre de formation très vaste, répartie entre les facultés de droit et de sciences économiques, de mathématiques et sciences expérimentales, de sciences humaines et sociales."

<sup>5</sup> Le chapitre 1.1.1 du "Rapport sur la refondation du paysage suisse des hautes écoles" du 20 octobre 2004, rédigé par le Groupe de projet "Paysage des Hautes Ecoles 2008" de la Confédération et des cantons, dépeint une image différenciée et, dans l'approche, offre une définition du contenu de l'image telle que les universités l'ont d'elles-mêmes (p. 9-10). Les développements qui y sont faits se réfèrent essentiellement à une publication de la CRUS "Renforcement de la formation universitaire – Renouvellement de l'enseignement", datée du 18 février 2002.

<sup>6</sup> Voir la loi fédérale sur les hautes écoles polytechniques (loi sur les EPF) du 4 octobre 1991 (état au 9 décembre 2003) (414.110). Comme exemples de lois cantonales sur les universités, voir: Gesetz über die Universität Basel (Universitätsgesetz) du 8 novembre 1995; Loi sur l'université de Genève (Loi sur l'Université) du 26 mai 1973; Lucerne: Gesetz über die universitäre Hochschulbildung (Universitätsgesetz) du 17 janvier 2000; Loi sur l'université de Neuchâtel (Loi sur l'Université) du 26 juin 1996; Tessin: Legge sull'Università della Svizzera italiana e sulla Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana (du 3 octobre 1995); Gesetz über die Universität Zürich (du 15 mars 1998); Mission de l'université de Zurich. Concernant les hautes écoles spécialisées, voir la loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (loi sur les hautes écoles spécialisées, LHES), modification du 17 décembre 2004 (414.71); canton de Zurich: Gesetz über die Fachhochschulen und die Höheren Fachschulen (Fachhochschulgesetz) (du 27 septembre 1998).

**Tableau I: Comparaison des bases juridiques des universités suisses**

	Autonomie/ Personnalité juridique	Active dans l'enseignement et la recherche	Liberté académique	Énumération explicite des facultés, des domaines scientifiques	Octroi de titres par l'université	Octroi de titres par les facultés	Soutien de la relève	Rôle dans la société
Bâle	●	●	●		●			●
Berne	●	●			●		●	●
Fribourg	●	●	●			●	●	●
Genève	●	●	●	●	●		●	●
Lausanne	●	●	●	●	●		●	●
Lucerne	●	●	●	●	●		●	●
Neuchâtel	●	●	●	●	●		●	●
St-Gall	●	●	●	●	●			●
Tessin	●	●	●	●		●		
Zurich	●	●	●			●	●	●
EPFZ/EPFL	●	●	●	●	●		●	●

Sources: Lois cantonales sur l'université et loi fédérale sur les écoles polytechniques fédérales.

### 1.3 Questions posées et but du projet

- Quelles sont les caractéristiques typiques d'une haute école universitaire?
- Quels types de hautes écoles universitaires sont concevables (universités complètes/sectorielles; universités dédiées seulement à l'enseignement/à la recherche)?
- Jusqu'à quel point les hautes écoles universitaires et les hautes écoles spécialisées sont-elles différentes?

Ce projet se propose de trouver les premières réponses à ces questions au moyen d'une enquête menée auprès de représentants issus du domaine de la formation supérieure. Les résultats obtenus peuvent générer des questions et des hypothèses à approfondir, qui seront éventuellement traitées lors de prochaines recherches.

## 2 Réalisation de l'enquête

### 2.1 Méthode

Pour parvenir en temps utile à de premiers résultats, l'OAQ a décidé de mener une enquête empirique, dont le caractère est principalement quantitatif. Pour ce faire, un canevas d'interview a été réalisé sous forme d'un questionnaire (cf. annexe). Il a servi de base aux entretiens téléphoniques menés avec 45 représentants choisis dans le domaine de l'enseignement supérieur (voir aussi le chapitre 2.3).

Les personnes sélectionnées ont reçu par courrier postal le questionnaire ainsi qu'une lettre d'accompagnement. Elles furent ensuite contactées, afin de convenir d'un rendez-vous pour l'entretien téléphonique. Les interviews furent menées par des collaboratrices de l'OAQ, en allemand ou en français, selon les circonstances.

L'OAQ attendait de la part des participants qu'ils aient lu le questionnaire au préalable, de façon à ce que l'entretien téléphonique se résume essentiellement à un "remplissage" en commun. L'OAQ s'est employé à ce que le temps à investir soit aussi réduit que possible pour les personnes interrogées; la durée des entretiens – qui avait été aussi mentionnée dans la lettre d'accompagnement – s'est portée à quelque 15 minutes. Ces dialogues concis correspondaient à l'approche quantitative et excluaient dès le départ une enquête de type qualitatif.

### 2.2 Conception du contenu et de la structure du questionnaire

#### Contenu

Les attributs et caractéristiques possibles d'une haute école universitaire ont été répertoriés dans le questionnaire, établi sur la base des lois sur l'université et des missions des universités suisses.

#### Structure

Le questionnaire se découpe en trois parties.

La question 1 énumère des critères, qui sont typiques ou qui définissent une haute école universitaire. Ils sont regroupés selon quatre thématiques (A: Formation et diplômes – B: Recherche – C: Autonomie et statut juridique – D: Coopération et rôle dans la société). L'importance de chacune des affirmations peut être notée sur une échelle d'évaluation allant de 1 (insignifiant) à 5 (indispensable).

Les questions 2 et 3 se réfèrent à la question 1, en prenant certains des critères énoncés dans cette dernière pour différencier, d'une part, les universités des institutions universitaires, d'autre part, les hautes écoles universitaires et hautes écoles spécialisées des écoles supérieures.

Les questions 4 à 13 thématisent des aspects spécifiques aux hautes écoles universitaires. Elles peuvent avoir pour réponse: "oui", "non" ou "ne sait pas".

Chaque partie du questionnaire offre l'occasion d'apporter des remarques. A la suite des questions est ajoutée la rubrique "Commentaires sur le formulaire d'interview". Enfin, il est demandé aux participants de proposer d'autres institutions/représentants des autorités/organisations ou personnes individuelles, qui devraient être consultés dans le cadre de l'enquête.

### 2.3 Personnes interrogées

Au cours d'une phase-pilote, cinq représentants universitaires ont testé le questionnaire, qui a par la suite été légèrement modifié.

L'enquête a été menée en janvier et février 2005 et s'est limitée à la Suisse. Les personnes interrogées étaient en charge de fonctions dans le domaine politique (directions cantonales de la formation, CDIP, CDS), l'administration (SER, OFES, OFFT, CFHES), des hautes écoles (direction, corps enseignant, étudiants, organisations: Conseil des EPF, CRUS, CUSO, CSHEs, CSHEP), des organisations scientifiques nationales (FNS, CSST, ASSH, ASST, SCNAT, CEST), ainsi que des experts issus du domaine de l'enseignement supérieur et des représentants du monde économique.

## 3 Résultats

### 3.1 Retour, durée des interviews, réactions

Parmi les 45 personnes contactées par courrier, 37 prirent part à l'enquête. La durée des interviews est allée de 5 minutes à une heure, avec une majorité d'entretien totalisant 15 à 20 minutes. Deux personnes renvoyèrent le questionnaire déjà rempli.

En général, l'enquête a suscité de l'intérêt et les commentaires portant sur le questionnaire servant à l'entretien ont été majoritairement positifs. Le questionnaire est considéré comme complet, bien conçu, clair et précis, abordant les points essentiels de façon très appropriée et constituant un bon moyen d'aborder cette thématique.

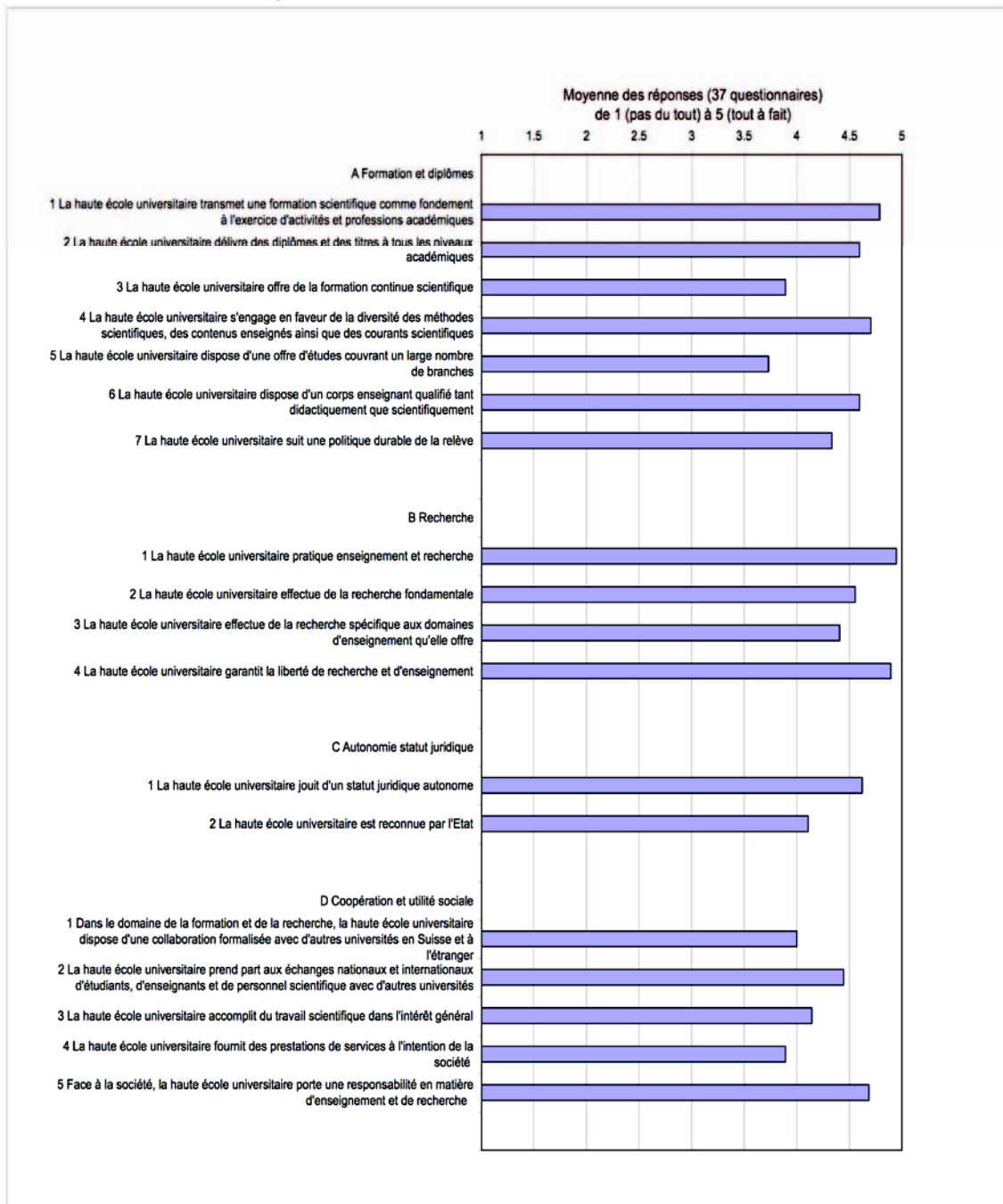
Des remarques critiques ont concerné la façon dont les questions étaient posées, notamment en raison de leur manque de clarté ou de leur côté suggestif. L'intention sous-jacente au questionnaire n'était pas tout à fait claire selon d'autres. Un représentant des milieux économiques adopta une position extrême, en disant que cette enquête avait un caractère rétrograde et passait plutôt à côté des questions et problèmes essentiels. Enfin, du point de vue du contenu, la différenciation entre universités et hautes écoles amène des commentaires. Comme cela a été relevé à plusieurs reprises, la limite entre ces deux types de hautes écoles est thématiquement de manière trop peu claire; pour d'autres, il s'agit là du point central du thème discuté.

### 3.2 Résultats de l'enquête

#### 3.2.1 Critères spécifiques de l'"université"

Comme cela est visible dans le tableau II, il convient de relever une large unanimité concernant les caractéristiques "classiques" d'une université selon le modèle de Humboldt (question 1). Sur une échelle allant de 1 (insignifiant) à 5 (indispensable), parmi les critères ayant obtenu plus de 4.5 de moyenne, ceux qui ont reçu le plus d'appui concernent le fait qu'une université soit active aussi bien dans l'enseignement que la recherche (4.9 de valeur obtenue) et que la liberté de recherche et d'enseignement soit assurée (4.9 également).

**Tableau II: Critères de spécification de l'"université"**



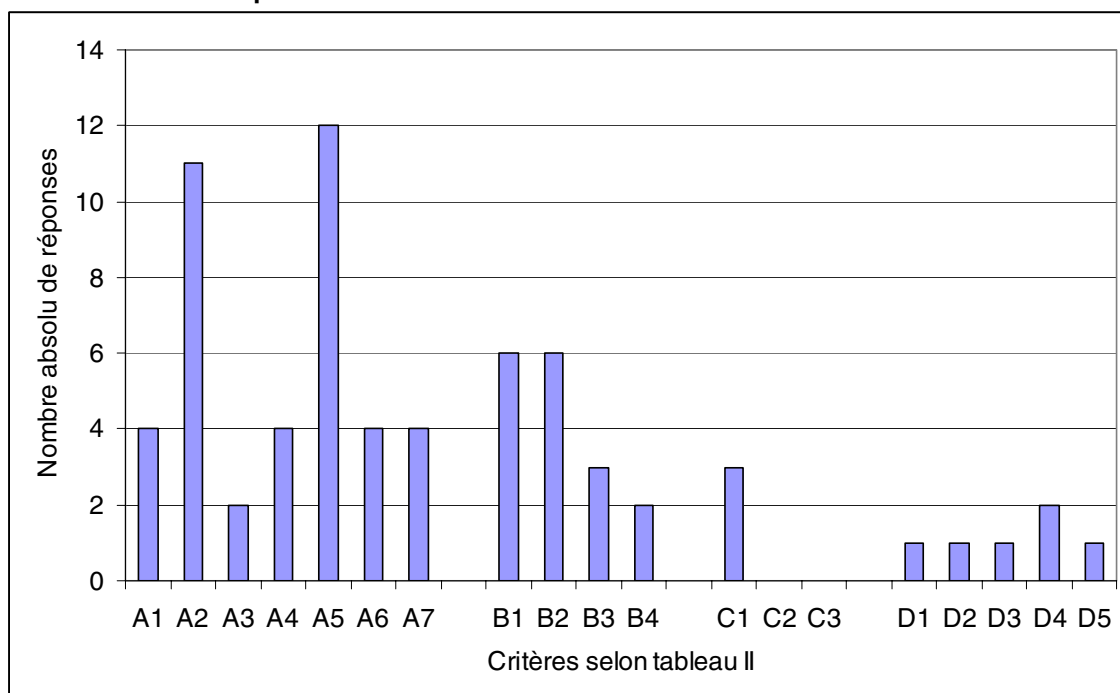
Logiquement, la transmission d'une formation scientifique comme base à l'exercice d'activités et de professions académiques (valeur de 4.8) et la diversité des méthodes scientifiques, des contenus enseignés ainsi que des courants scientifiques (4.7) sont également très prisés. Egalement en haut de liste figure la responsabilité en matière d'enseignement et de recherche que la haute école porte face à la société (4.7). D'autres critères importants, typiques de l'université ou la définissant même, sont l'octroi de titres à tous les niveaux académiques, la qualification du corps enseignant, la recherche fondamentale ainsi que le statut juridique autonome (tous ayant obtenu une valeur de 4.6).

En revanche, il est considéré comme moins primordial – i.e. critères ayant obtenu moins que 4.0 –, que l'université offre une formation continue scientifique ou des prestations de services à l'intention de la société (valeur de 3.9). En fin de classement arrive l'exigence pour l'université de disposer d'une offre d'études couvrant un large éventail de domaines (3.7).

### 3.2.2 Différences au sein du domaine des hautes écoles

Le tableau III présente les réponses à la question: "A votre avis, les critères cités dans la section 1 sont-ils valables aussi bien pour les universités complètes que pour les institutions universitaires? Si non, quels critères ne concernent que les universités/que les institutions universitaires?" (question 2).

**Tableau III: Critères pour les universités**



Une minorité des personnes interrogées est d'avis que tous les critères valent pour toutes les hautes écoles universitaires (5 mentions). Parmi les critères qui concernent typiquement les universités complètes arrivent en tête l'offre d'études couvrant une large palette de domaines (12 citations) et l'octroi de titres à tous les niveaux académiques (11 mentions). A une certaine

distance suivent l'enseignement et la recherche (cités 6 fois) et la recherche fondamentale (également mentionnée à 6 reprises). Que l'offre d'études fortement diversifiée soit considérée comme la plus importante, alors que, à la question 1, elle occupe la dernière place, n'est pas contradictoire, mais atteste que les personnes consultées ont répondu de façon différenciée et distinguent de manière réfléchie entre universités et institutions universitaires.

Selon l'avis d'un recteur, les universités "sectorielles"<sup>7</sup> (par exemple St-Gall) ne devraient pas devenir la règle. A contrario, le président d'une organisation du domaine des hautes écoles défend le point de vue qu'une spécialisation est nécessaire, par exemple en ce qui concerne l'octroi de titres: le bachelor pourrait être laissé au marché, alors que le master devrait rester l'exclusivité des universités.

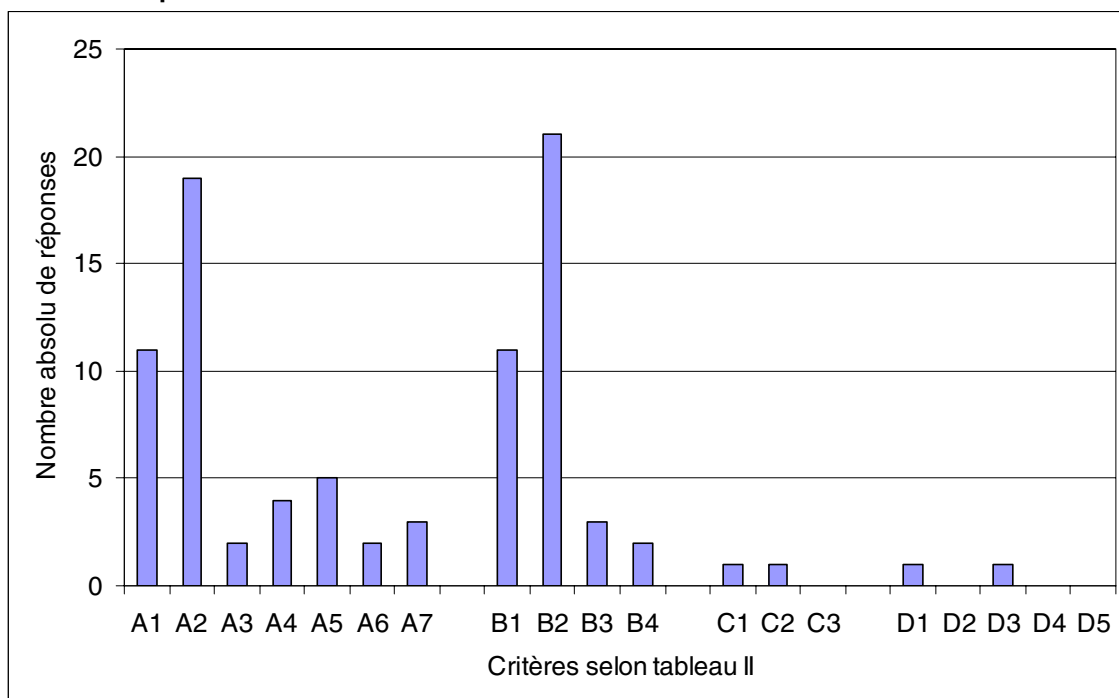
Concernant les universités de petite dimension et les institutions universitaires, plusieurs des personnes interrogées sont d'avis que la coopération avec d'autres institutions et des établissements d'enseignement supérieur est décisive. Un représentant de l'économie réfute fondamentalement la différenciation entre universités et institutions universitaires et souhaite en revanche vivement un marché diversifié des hautes écoles, comprenant différents types d'institutions. Les hautes écoles devraient se doter d'un profil propre, afin de se positionner sur le marché (université de recherche, université d'enseignement). De la sorte, les universités de Lucerne et Neuchâtel pourraient peut-être bien ne fonctionner que comme universités d'enseignement.

Le tableau IV présente les réponses à la question: "Parmi les critères cités dans la section 1, quels sont les plus importants pour différencier une haute école universitaire des autres institutions du domaine de l'enseignement supérieur (hautes écoles spécialisées, écoles supérieures/professionnelles)? Veuillez nommer les 3 critères de différenciation les plus importants." (question 3). Cette question place la différenciation entre hautes écoles universitaires et hautes écoles spécialisées au premier plan. Le critère le plus souvent évoqué en ce qui concerne les hautes écoles universitaires est la recherche fondamentale (21 mentions), suivi par l'octroi de titres à tous les niveaux académique (19 citations). D'autres critères spécifiques à l'université qui ont été cités sont la formation scientifique (11 fois) et le lien entre enseignement et recherche (11 fois).

---

<sup>7</sup> "Spartenuniversitäten" dans la version allemande.

**Tableau IV: Critères de différenciation entre hautes écoles universitaires et hautes écoles spécialisées**



Une faible minorité est d'avis que la différenciation n'est pas nécessaire (3 citations). Selon le président d'une organisation scientifique nationale, la différence entre universités et hautes écoles spécialisées est actuellement minime. Un représentant de l'administration pense qu'à l'avenir le seul critère de distinction entre ces institutions sera celui de l'excellence ("bonnes" ou "mauvaises" institutions).

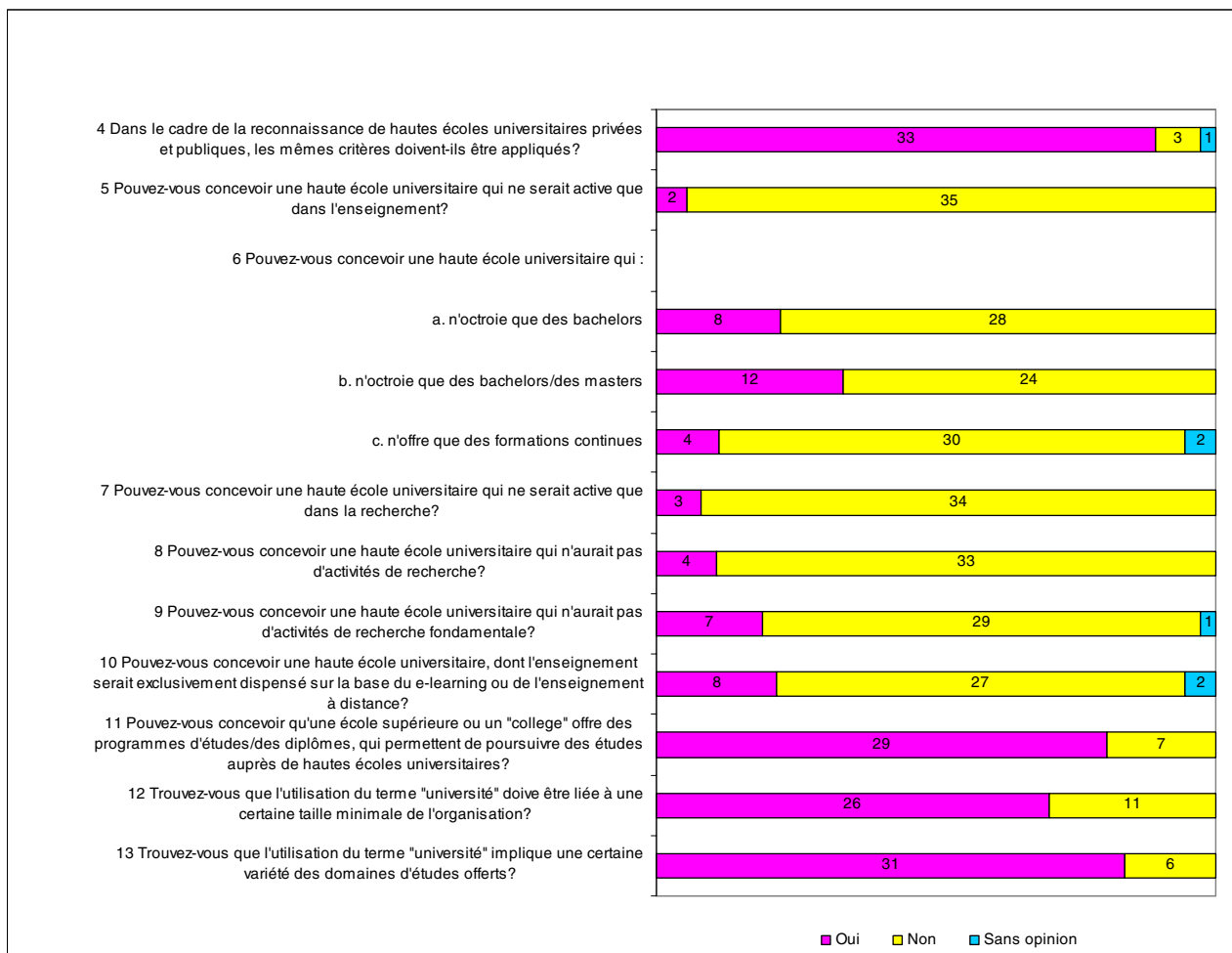
### 3.2.3 "Université": caractéristiques, fonctions et devoirs

La dernière partie du questionnaire traite, d'une part, d'aspects spécifiques de la question 1 et, d'autre part, de points additionnels (questions 4 à 13). Pour toutes les questions, il se dégage de nettes majorités en faveur du oui ou du non (tableau V).

La plupart des personnes interrogées (33) sont d'avis qu'en Suisse les mêmes critères de reconnaissance doivent être appliqués aux hautes écoles privées et publiques (question 4). Un représentant de l'administration tient cependant à quelque peu limiter sa réponse, demandant que certaines différences soient appliquées en ce qui concerne le poids respectif de l'enseignement et de la recherche ainsi que le financement. Du côté des étudiants, il est exigé que la politique de la formation reste une affaire étatique et ne soit en aucun cas laissée aux privés. La présidente d'une organisation scientifique fait en outre observer que les universités publiques, contrairement aux privées, doivent assumer un service public.

Plusieurs questions concernent des fonctions et devoirs limités attribués aux hautes écoles universitaires (questions 5 à 9). A toutes ces questions il a été clairement répondu par la négative, ce qui est en adéquation avec les appréciations données à la question 1.

**Tableau V: "Université": caractéristiques, fonctions, devoirs**  
(Réponses en nombres absolus)



Une majorité prépondérante (35) ne peut pas s'imaginer qu'une haute école universitaire ne soit active que dans l'enseignement (question 5). Ceci ne devrait jamais être le cas, comme le relève le recteur d'une université. Concernant ce point, le lien étroit entre enseignement et recherche a été souligné à plusieurs reprises et la recherche a été décrite comme base indispensable à un enseignement orienté sur la science. Cependant, de l'avis de deux représentants de l'administration, ces deux composantes peuvent être pondérées différemment. Le secrétaire général d'une organisation représentant les hautes écoles, ayant répondu par la positive à la question 5, a justifié sa position en disant que St-Gall est déjà une université dévolue uniquement à l'enseignement.

Sur le thème de la limitation des titres qu'une haute école universitaire peut octroyer (question 6<sup>8</sup>), plusieurs des personnes interrogées ont fait part de leur conviction que, justement, le fait de donner des titres à tous les niveaux était un élément définissant l'université. Un expert dans le domaine des hautes écoles considère, cependant, qu'une certaine limitation (octroi de bachelors et de masters, mais pas de doctorats) serait envisageable, pour autant que la connexion au niveau supérieur soit assurée structurellement. Le secrétaire général d'une organisation universitaire considère comme très judicieux qu'une université ne couvre pas tous les niveaux dans tous les domaines, mais ne peut cependant pas s'imaginer une limitation générale. En revanche, pour un représentant de l'administration, cela serait tout à fait pensable pour une université qui n'offre que de la formation continue; dans les faits, le Centre suisse pour la formation continue des professeurs de l'enseignement secondaire (CPS) représente déjà un tel cas. Certaines personnes considèrent comme possible qu'une haute école universitaire n'offre que des diplômes de formation continue dans un domaine précisément défini. Deux des participants à l'enquête différencient les universités des institutions universitaires: pour ces dernières, ils ont répondu par l'affirmative à chacune des trois parties de la question 6.

La grande majorité des personnes consultées (34) ne peut s'imaginer une université purement dévolue à la recherche (question 7). Les remarques additionnelles faites à ce propos reflètent la conception de l'université classique, qui se base sur l'unité de la recherche et de l'enseignement (voir également les réponses à la question 1). Concernant la recherche pure, il est fait référence aux établissements de recherche correspondants – comme ils existent en Suisse dans le domaine des EPF – ou généralement à des institutions universitaires.

La recherche fondamentale est un domaine central. Elle joue un rôle important dans la définition d'une université et est le critère le plus souvent cité pour différencier une haute école universitaire d'une haute école spécialisée. Par conséquent, la plupart des personnes interrogées (29) ne peut concevoir une haute école universitaire qui ne serait pas active dans la recherche fondamentale (question 9). Cependant, dans plusieurs passages du questionnaire où la recherche fondamentale est abordée, a été relevée la problématique de la définition, respectivement la difficile différenciation entre recherche fondamentale et recherche appliquée. Le président d'une organisation représentant des hautes écoles constate enfin que la recherche fondamentale se voit attribuer plus d'importance dans la réalité politique suisse que dans la discussion scientifique actuelle.

La plupart des personnes interrogées (27) refuse que l'enseignement d'une haute école universitaire ait lieu sur la base exclusive du e-learning ou de l'enseignement à distance (question 10). Ce rejet se base cependant sur la formulation "exclusive" que contient la question, alors que plusieurs participants se déclarent favorables à un enseignement mixte. Le recteur d'une université souligne que son opposition n'est pas d'ordre conservateur, mais due au fait qu'une université ne se limite pas à une machine informatique. Plusieurs personnes mettent l'accent sur l'importance du contact personnel et de la confrontation entre enseignants et étudiants. Un représentant de l'administration répond par l'affirmative à la question, exigeant cependant un minimum d'enseignement présentiel. Indépendamment d'une réponse positive ou négative, de l'avis de certains, certains types d'études se prêtent mieux que d'autres à une telle forme d'enseignement. Le président d'une organisation représentant des hautes écoles est

---

<sup>8</sup> Question 6a, seulement des bachelors: 28 fois "non"; 6b, seulement des bachelors/masters: 24 fois "non"; 6c, seulement des diplômes de formation continue: 30 fois "non".

d'une autre opinion et a répondu par l'affirmative à la question, disant que, à l'exemple des Etats-Unis, le e-learning et l'enseignement à distance sont déjà à notre porte.

De même, une majorité (29) se déclare favorable à l'accès pour le premier niveau de l'enseignement supérieur aux hautes écoles universitaires (question 11). La plupart d'entre eux souhaitent cependant qu'il soit lié à certaines conditions ou exigent un examen d'admission.

A la fin de l'enquête, le thème de la taille d'une université est discuté. C'est à dessein qu'ici le terme d'"université" est utilisé en lieu et place de celui de "haute école universitaire". De l'avis d'une majorité (26), l'utilisation du terme "université" devrait être mise en relation avec une taille minimale (question 12). Cependant, les tailles indicatives mentionnées varient considérablement; concernant le nombre minimal d'étudiants par institution, il va de 100 à 20'000; pour les enseignants, de 5 à 1'000. De façon encore plus nette, une majorité de oui (31) ressort à la question de savoir si l'utilisation du terme "université" présuppose une certaine variété des domaines d'études offerts (question 13). Le nombre minimal de facultés/départements va de 2 à 6, avec une majorité (12) de réponses donnant 3 facultés.

#### 4 Conclusions

L'enquête sur le thème "université" menée dans le monde de la formation suisse a dégagé, pour toutes les réponses, des majorités nettes. En d'autres termes, il règne en général un consensus entre les différentes catégories de personnes interrogées (cf. 2.3).

Il ressort de cette enquête que les critères suivants sont les plus importants pour caractériser, respectivement définir, une "université":

- recherche et enseignement
- liberté de recherche et d'enseignement
- transmission d'une formation scientifique comme fondement à l'exercice d'activités et de professions académiques
- diversité des méthodes scientifiques, des contenus enseignés et des opinions transmises
- responsabilité dans l'enseignement et la recherche face à la société
- octroi de titres à tous les niveaux académiques
- qualification du corps enseignant
- recherche fondamentale
- statut juridique autonome.

Les résultats font clairement part d'une tendance conservatrice. La haute école universitaire correspond toujours à l'université européenne classique, qui tient à l'unité de l'enseignement et de la recherche; des universités consacrées uniquement à l'enseignement ou à la recherche ne sont guère concevables. La haute école universitaire affiche une taille minimale et une offre variée, même si ces dernières peuvent faire l'objet de variations sensibles. Par rapport aux institutions universitaires, l'université se distingue avant tout par son offre d'études couvrant un large éventail de domaines, ainsi que par l'octroi de titres à tous les niveaux académiques. La formation continue y joue plutôt un rôle secondaire. L'enseignement à distance ou via internet est envisageable, pour autant qu'il ne constitue pas la forme exclusive d'enseignement et qu'il soit combiné à d'autres formes d'enseignement.

Les universités se distinguent des hautes écoles spécialisées, avant tout par la recherche fondamentale (par opposition à la recherche appliquée) et l'octroi de titres à tous les niveaux académiques. En la matière, il est intéressant de noter qu'aucune divergence notable n'est à relever entre les représentants du domaine universitaire et ceux des hautes écoles spécialisées.

Concernant la reconnaissance de hautes écoles universitaires privées et publiques, l'enquête fait apparaître que, en principe, les mêmes conditions doivent être appliquées.

A côté des positions majoritaires qui renvoient au statu quo, il convient de prendre en compte des idées individuelles novatrices pour l'université de demain. A ce propos, les mots-clés sont spécialisation et orientation sur le marché. Si le niveau bachelor devait être laissé à la libre concurrence, les hautes écoles devraient pouvoir se positionner individuellement sur le marché, afin de se doter d'un profil spécifique (université de recherche/université d'enseignement).

Les résultats de cette enquête permettent d'identifier, entre autres, les attentes suivantes concernant le domaine des hautes écoles universitaires en Suisse:

- déterminer une taille minimale, tant pour les universités que pour les institutions universitaires;
- formuler des critères qui départagent les universités des institutions universitaires (critères envisageables: offre d'études, octroi des titres, enseignement et/ou recherche, recherche fondamentale, etc.).

#### **4.1 Remarques critiques concernant la méthodologie de l'enquête**

Le caractère représentatif de cette enquête doit être relativisé étant donné le nombre restreint des personnes interrogées et le choix sélectif des organisations de formation représentées. Concernant la pertinence de l'enquête, il faut prêter en outre attention à la forme choisie pour l'entretien (questionnaire rempli avec une collaboratrice de l'OAQ) et en particulier à la durée limitée souhaitée pour la discussion, qui ne se prêtent pas à des analyses approfondies.

La forme concise et standardisée des réponses rend précisément difficile de savoir si les personnes interrogées ont fait part de leur avis personnel ou de la position officielle de l'organisation qu'elles représentent.

Du point de vue de son contenu, l'enquête a suivi une ligne conservatrice, étant donné que la base en était constituée par les lois sur les universités suisses et les missions de ces dernières. Il faut ainsi prendre en compte que le caractère de cette étude est davantage affirmatif que spéculatif.

Certaines formulations utilisées dans le questionnaire se sont révélées peu claires ou équivoques. Sur le plan de la terminologie, le terme de "haute école universitaire", utilisé au lieu d'université, a tenté de tenir compte de la réalité suisse dans le domaine des hautes écoles. L'ambivalence de ce terme, qui embrasse aussi bien les universités que les institutions universitaires, a engendré des difficultés pour répondre à certaines questions.

## **5 Perspectives**

### **5.1 Constitution d'une définition du terme "université"**

Au total, cette enquête transmet une vision d'ensemble des vues prévalentes émises par les représentants du domaine de la formation supérieure sur les caractéristiques d'une université.

Du point de vue de l'OAQ, il serait souhaitable – quand bien même ces résultats offrent une base de discussion concrète sur le thème de la politique de formation – d'avoir pour but la constitution d'une définition d'"université" pour la Suisse. A cette dernière serait adjointe une série obligatoire de critères, qui, entre autres, pourrait être appliquée lors de l'évaluation d'institutions privées.

## **5.2 Poursuite et développement de la recherche sur le plan national**

Du côté de l'OAQ existent la motivation et le souhait de poursuivre les recherches concernant le terme "université". Sur la base des résultats ci-dessus, la situation dans le domaine des hautes écoles universitaires suisses doit être considérée plus à fond. Des thèmes possibles d'approfondissement pourraient, entre autres, être constitués par les différents types de hautes écoles, la recherche fondamentale ou les nouvelles formes d'enseignement (e-learning). Du point de vue de la méthode, au lieu d'une recherche quantitative, il est à prévoir une démarche qualitative, donnant lieu à analyse. Par exemple, les propositions d'autres personnes à interroger faites dans cette première enquête pourraient servir de point de repère. La recherche empirique doit en outre être étayée par une étude élargie des sources et une recherche approfondie de littérature. Le but est d'obtenir une étude sur la "Compréhension de la haute école universitaire en Suisse".

Lors d'une prochaine étape, la recherche pourrait être étendue au domaine international ou au moins européen. Pour des raisons de comparabilité, les mêmes instruments que ceux appliqués lors de l'enquête menée en Suisse doivent en principe être utilisés. Des organisations partenaires étrangères dans le domaine de l'assurance qualité, les administrations en charge de la formation dans les divers pays européens, des organismes tels que EURASHE, EUA, ESIB, ENQA, etc. seraient des partenaires à consulter.

## 6 Acronymes

- ASSH: Académie suisse des sciences humaines et sociales
- ASST: Académie suisse des sciences techniques
- CDIP: Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
- CDS: Conférence des directeurs cantonaux des affaires sanitaires
- CEST: Centre d'études de la science et de la technologie
- CFHES: Commission fédérale des hautes écoles spécialisées
- CRUS: Conférence des recteurs des universités suisses
- CSHEP: Conférence suisse des recteurs des hautes écoles pédagogiques
- CSHES: Conférence suisse des hautes écoles spécialisées
- CSST: Conseil suisse de la science et de la technologie
- CUS: Conférence universitaire suisse
- CUSO: Conférence universitaire de Suisse occidentale
- ENQA: European Association for Quality Assurance
- ESIB: The National Unions of Students in Europe
- EUA: European University Association
- EURASHE: European Association of Institutions in Higher Education
- FNS: Fonds national suisse
- OFES: Office fédéral de l'éducation et de la science
- OFFT: Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
- SCNAT: Académie suisse des sciences naturelles
- SER: Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche

# o a q

organ für akkreditierung und qualitätssicherung  
der schweizerischen hochschulen

## **7 Annexe**

Formulaire d'interview